Nations Unies S/PV.8101



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8101[e] séance

Mercredi 15 novembre 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Cardi	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	M[me] Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Kawamura
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

17-38368 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les représentants du Soudan du Sud et du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/951, qui contient le texte d’un projet de résolution déposé par les États-Unis d’Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, États-Unis d’Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l’unanimité en tant que résolution 2386 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Sison (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons du travail excellent accompli par la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour stabiliser Abyei. Les efforts déployés par la mission pour travailler en collaboration avec les communautés locales afin de renforcer les relations, régler les différends et renforcer la stabilité ont grandement contribué au calme qui règne dans l’ensemble dans cette zone contestée située entre le Soudan et le Soudan du Sud. Nous félicitons l’Éthiopie pour ses contributions à la FISNUA et pour avoir exécuté avec succès le mandat principal de la mission, à savoir la stabilisation de la zone d’Abyei.

Toutefois, depuis 2011, le Soudan et le Soudan du Sud n’ont fait guère de progrès concrets dans l’application de leurs accords relatifs à Abyei et à la frontière. En conséquence, la FISNUA s’est souvent trouvée dans l’impossibilité de s’acquitter pleinement de son mandat, notamment en ce qui concerne l’appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, qui, depuis près de six ans, ne fonctionne pas comme il faut.

Lorsque le Conseil de sécurité a renouvelé à l’unanimité le mandat de la FISNUA en mai 2017 au titre de la résolution 2352 (2017), il a donné aux parties un dernier délai de six mois pour qu’elles démontrent leur engagement à garantir la pleine mise en œuvre opérationnelle du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Même si nous continuons à appuyer le concept du Mécanisme conjoint, le Conseil de sécurité ne peut pas continuer à fournir son appui et des ressources à ce mécanisme, alors que les parties elles-mêmes ne prennent pas rapidement des mesures concrètes en vue de sa mise en œuvre.

Les parties ont convenu de prendre plusieurs mesures importantes à cet égard lors de la session extraordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, tenue les 14 et 15 mai. Nous sommes conscients que quelques progrès ont été réalisés en vue de concrétiser ces mesures, notamment l’autorisation qui a été donnée à la FISNUA pour qu’elle utilise l’héliport de Gok Machar et les patrouilles de reconnaissance aérienne qui ont été effectuées en vue de la mise en place des bases d’opérations du Mécanisme conjoint. Nous prenons note de la réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, tenue le 31 octobre, au cours de laquelle celui-ci a réaffirmé les engagements des parties. Toutefois, il est regrettable qu’il ait fallu plus de cinq mois pour que cette réunion se tienne, compte tenu en particulier du délai fixé par le Conseil.

En outre, nous restons gravement préoccupés par les informations selon lesquelles les forces armées continuent d’occuper certaines parties de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et des agents armés de la Police soudanaise entourent toujours le complexe pétrolier de Diffra. Ces actions sont incompatibles avec l’Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l’administration et la sécurité de la zone d’Abyei conclu

le 20 juin 2011 ainsi qu'avec plusieurs résolutions du Conseil de sécurité.

Après avoir consulté les partenaires régionaux et internationaux, et compte tenu des résultats mitigés obtenus depuis la dernière prorogation du mandat de la FISNUA par le Conseil, nous appuyons la résolution 2386 (2017), qui renouvelle le mandat général de la mission pour six mois supplémentaires, tout en accordant aux parties un délai final de quatre mois afin qu'elles mettent en œuvre les mesures qu'elles s'étaient engagées de prendre en ce qui concerne la pleine mise en œuvre du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2386 (2017), qui proroge de six mois le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Nous remercions les États-Unis, en leur qualité de rédacteur, d'avoir facilité les négociations sur la résolution, ainsi que de la souplesse dont ils ont fait preuve pour parvenir au consensus nécessaire. Nous remercions également tous les membres du Conseil de sécurité de leur appui.

Bien sûr, nous aurions aimé que le mandat de la Force soit reconduit dans son entier, afin de préserver l'intégrité de la mission, en particulier parce que le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et la FISNUA se renforcent mutuellement et que le premier fait en réalité partie intégrante de la seconde. Ce que la Force a été en mesure d'accomplir pour maintenir la paix et la stabilité dans la région d'Abyei et prévenir les affrontements le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud a beaucoup à voir avec le Mécanisme. Naturellement, nous comprenons que le Conseil a décidé la dernière fois de retirer l'appui de la FISNUA au Mécanisme à moins que les parties ne prennent de mesures concrètes pour assurer la pleine capacité opérationnelle de ce dernier.

Au cours des six mois écoulés, nous avons pu noter des progrès encourageants pour ce qui concerne le Mécanisme, mais nous constatons aussi que ce qui a été fait reste très en deçà des objectif que les parties se sont fixés. Nous attendons d'elles qu'elles profitent de l'élan imprimé par la réunion des deux Présidents qui s'est tenue en octobre à Khartoum. La poursuite de l'appui fourni au Mécanisme par la Force dépend directement de la réalisation des objectifs énoncés dans la résolution que le Conseil vient d'adopter. Il est certain que la responsabilité en incombe principalement aux parties et nous avons bon espoir qu'elles honoreront leurs engagements.

Enfin, il est absolument crucial que les deux parties tirent avantage de ce que la FISNUA a réussi à obtenir quant au maintien de la paix et de la stabilité dans la région d'Abyei et au-delà pour s'attaquer à certaines des grandes questions qui restent en suspens. Nous leur demandons instamment de s'attacher continuellement et de façon constructive à appliquer sans délai les divers accords qu'elles ont conclus, notamment pour ce qui a trait à la création des institutions provisoires conjointes qu'elles étaient censées mettre en place en attendant le règlement définitif de la question d'Abyei.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois courant. Je remercie également votre prédécesseur, le Représentant permanent de la France, de sa direction compétente des travaux du Conseil le mois dernier.

Je remercie par ailleurs le Conseil de sécurité pour l'esprit de coopération et de consensus dont il a fait preuve et qui lui a permis d'adopter la résolution 2386 (2017) portant prorogation du mandant de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour six mois. Nous remercions en outre la délégation des États-Unis d'Amérique pour ses efforts dans l'élaboration de la résolution 2386 (2017), et je réaffirme l'engagement de mon pays à coopérer avec la FISNUA pour l'exécution du mandat qui lui a été confié en vertu de la résolution 1990 (2011).

Nous confirmons que la sécurité et la stabilité qui règnent aujourd'hui à Abyei et les avancées remarquables qui ont été enregistrées sur la voie de l'établissement d'une coexistence pacifique entre les Misseriya et les Ngok Dinka, comme le confirment les rapports présentés récemment au Conseil de sécurité, sont le résultat direct de l'action conjointe du Gouvernement et de la communauté, et du rôle positif assumé par la Force depuis sa création.

Ma délégation affirme que le Soudan n'a jamais été derrière la suspension des activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, l'obstruction à ses déplacements ou les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord de coopération de 2012 entre le Soudan et le Soudan du Sud. Nous estimons que le Mécanisme est nécessaire pour

pérenniser la paix le long de la frontière entre les deux pays et normaliser pleinement les relations entre eux. C'est une opinion partagée par nombre de partenaires régionaux et internationaux, au premier rang desquels M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, ainsi qu'il ressort de sa lettre au Secrétaire général en date du 23 octobre 2017. Il serait donc difficile de trouver quelque justification au fait ne plus appuyer les opérations du Mécanisme.

Nous réaffirmons aussi l'attachement du Gouvernement soudanais à l'application des décisions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, comme il a été confirmé lors de la réunion du 31 octobre à Khartoum, pour ce qui regarde en particulier l'opérationnalisation du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, l'établissement de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et la mise en œuvre de la première phase de l'initiative transfrontière ainsi que l'application des décisions prises aux précédents réunions du Mécanisme. Nous espérons que les décisions découlant de la visite du Président Salva Kiir à Khartoum, les 1er et 2 novembre, marqueront le début de la pleine normalisation des relations entre les deux pays et de la prise en compte de toutes les préoccupations, notamment celles qui ont trait à la sécurité.

Nous affirmons notre adhésion sans réserve à tous les accords signés avec la République du Soudan du Sud, à commencer par le Protocole relatif au règlement du conflit dans la zone d'Abyei, en 2014; l'Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, daté du 20 juin 2011; et l'accord de coopération entre les deux pays, du 27 septembre 2012. Nous appelons tous nos frères et toutes nos sœurs du Gouvernement sud-soudanais à collaborer positivement et sérieusement avec le Gouvernement soudanais et l'Union africaine pour accélérer la mise en place des institutions d'Abyei prévues dans l'Accord de juin 2011, y compris l'Administration de la zone d'Abyei, le Conseil de la zone d'Abyei et le Service de police d'Abyei.

Les membres du Conseil conviendront sans nul doute que ces institutions sont capitales pour administrer la zone, en fournissant les services nécessaires à ses habitants, en promouvant la coexistence pacifique de ses divers groupes sociaux et en permettant, d'une manière qui soit acceptable par tous et réponde aux attentes de toutes les parties prenantes, un règlement définitif de la question du statut d'Abyei. Il va sans dire que l'adoption de la résolution 2386 (2017) aujourd'hui démontre clairement que l'ONU et le Conseil de sécurité reconnaissent que l'évolution de la situation et les faits nouveaux n'ont pas rendu caduque l'accord de coopération sur les arrangements de sécurité ni ses dispositions concernant l'Administration de la zone d'Abyei, le Conseil de la zone d'Abyei et le Service de police d'Abyei, contrairement à ce qu'a affirmé mon frère, le représentant du Soudan du Sud, à la dernière réunion en date, tenue le 26 octobre.

S'agissant du déploiement d'une unité de police pour assurer la sécurité des installations pétrolières de Diffra, comme l'a mentionné il y a quelques instants la représentante des États-Unis, ma délégation confirme que sa présence est nécessaire du fait que le Service de police d'Abyei n'a pas encore été créé et que des mouvements rebelles du Soudan du Sud pourraient s'en prendre à ces installations vitales, comme cela s'est produit en 2012 avec l'occupation et le sabotage du champ pétrolifère de Heglig, près d'Abyei. Ma délégation est d'avis que nous devons régler la question en mettant la dernière main à la création de la force de police, qui est l'un des piliers de l'Accord de juin 2011. Une fois que nous l'aurons fait, le déploiement de l'unité de police de Diffra ne sera plus justifié.

Je tiens à exprimer de nouveau notre gratitude et nos remerciements à tous nos partenaires dont les efforts ont facilité l'action de la FISNUA, en particulier le Gouvernement éthiopien, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, et tout le personnel affilié à la Force. Nous réaffirmons par ailleurs la détermination du Soudan à coopérer avec la FISNUA dans l'accomplissement sans heurt de toutes les tâches qui lui incombent en vertu de la résolution (2011) et des résolutions ultérieures.

Pour terminer, les membres du Conseil peuvent être assurés que, depuis mai dernier, un seul objectif nous a poussés à faire tout notre possible pour le maintien de la FISNUA et de ses mécanismes subsidiaires, dont le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à Abyei. Cet objectif est de préserver la paix qui règne actuellement, jusqu'à ce que nous soyons parvenus à un règlement final sur le statut de la région soudanaise d'Abyei. Les efforts que nous déployons sans relâche pour mettre fin à toutes les manifestations de

conflit au sud et à l'ouest de notre territoire découlent de notre souhait d'éliminer toutes les formes de friction, d'affrontement et de violence. C'est tout ce qui motive notre coordination avec le Soudan du Sud au sujet d'Abyei, comme en témoignent la lettre commune adressée au Secrétaire général par nos ministres des affaires étrangères respectifs, le 23 septembre 2017, et les mesures prises par la suite, notamment la récente réunion du Comité politique conjoint à Khartoum, de même que l'opérationnalisation des divers mécanismes connexes, parallèlement à plusieurs échanges avec tous les membres du Conseil, sans exception.

Nous demandons aujourd'hui au Conseil de sécurité de nous aider à conserver cet élan. Bénis soient ceux qui préparent le terrain de la paix et concourent à son avènement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malwal (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Soyez assuré du soutien et de la coopération de ma délégation.

Je tiens aussi à faire part de l'appréciation de notre délégation aux membres du Conseil de sécurité pour les efforts et le temps qu'ils ont consacrés à la négociation du texte de la résolution 2386 (2017), adoptée aujourd'hui, et de notre satisfaction quant à la prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Notre appréciation va également au Département des opérations de maintien de la paix pour l'assistance infatigable qu'il prête à la FISNUA dans l'exécution de son mandat.

Enfin, je veux rendre hommage aux hommes et aux femmes des forces armées éthiopiennes, pour le dévouement dont ils font preuve à l'égard de la population d'Abyei en dépit des difficultés qu'ils rencontrent.

Cette prorogation intervient à un moment où la République du Soudan du Sud et la République du Soudan ont réaffirmé, par l'intermédiaire de leurs dirigeants, leur détermination à régler tout différend qui subsisterait par les voies convenues.

En conclusion, nous espérons que, grâce à la prorogation de ce mandat, la population d'Abyei connaîtra plus de paix et de sécurité tandis que l'on s'efforcera de trouver une solution permanente sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine.

La séance est levée à 10 h 25.